NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1994/1190 20 octobre 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 18 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie koweïtienne a violé les dispositions du cessez-le-feu et les instructions régissant la zone démilitarisée.

Le 8 octobre 1994, à 17 heures, une patrouille koweïtienne à bord d'une camionnette a ouvert le feu à partir de la deuxième rive sur une embarcation de pêche iraquienne ayant à son bord deux ressortissants iraquiens, les dénommés Radhi Marwan Ghaydan et Tewfiq Mahmoud Farid, qui pêchaient dans les eaux territoriales iraquiennes. Le dénommé Tewfiq Mahmoud Farid a été touché à trois reprises avant de tomber par-dessus bord. Son corps a été retrouvé le 9 octobre 1994 et des membres de la MONUIK, qui avait été informée de l'événement, ont pu le voir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(<u>Signé</u>) Nizar HAMDOON
